

# FORMATION COACH VELO SANTE 2023

## Saint-Quentin-en-Yvelines

La formation Coach Vélo Santé est une formation fédérale proposée par l'Institut National de Formation (INF) de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cette formation est certifiée depuis 2019 par le Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF).

### ❖ PRE-REQUIS :

Outre la possession d'une **licence FFC** et du **PSC1**, les stagiaires doivent être titulaires :

- 1) D'une **carte professionnelle** dans le domaine du cyclisme : DEJEPS du cyclisme (BMX, VTT, cyclisme traditionnel), BPJEPS cyclisme, BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT), licence STAPS spécialité cyclisme.

**OU**

- 2) D'un **diplôme fédéral** de la FFC (animateur, éducateur ou entraîneur fédéral ou équivalent) ou le niveau Accompagnateur Vélo Bien-Être



| <u>CARTE PROFESSIONNEL D'EDUCATEUR SPORTIF</u>  | <u>PROFESSIONNEL MEDICAL OU PARAMEDICAL</u>                                   |
|---|---|
| Licence STAPS toutes spécialités hors cyclisme<br>DEJEPS ou BPJEPS hors Cyclisme et APT<br>Educateur territorial ou conseiller territorial des APS, non cyclisme ou APT | Kinésithérapeute<br>Ergothérapeute<br>Psychomotricien<br>Médecin<br>Infirmier |

*Exemple : Si vous êtes kinésithérapeute, vous pouvez entrer dans la formation si vous possédez une formation fédérale FFC.*

### ❖ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être capable de concevoir un projet Cyclisme Santé ;
- Être capable d'encadrer des séances de Cyclisme dans le cadre de la loi du sport sur ordonnance au regard de l'article D-1172-2 du décret 30 décembre 2016 ;
- Faire valider le club en qualité de club labellisé CYCLISME SANTE : PEDALER BIEN-ÊTRE et PEDALER SANTE.

### ❖ COMPETENCES ACQUISES :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activité physique adapté au pratiquant
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

❖ **DEROULEMENT ET PROGRAMME DE LA FORMATION :**

- 1- Visioconférence initiale de 1h le jeudi 8 décembre 2022 : 14h à 15h.
- 2- Formation à distance du jeudi 8 décembre 2022 au 5 février 2023
- 3- Présentiel de 3 jours : lundi 23 janvier 2023 à 13h30 au jeudi 26 janvier 2023 à 12h30

❖ **EVALUATION DE LA FORMATION :**

• **EN DISTANCIEL :**

- QUIZZ sur la plateforme Claroline avant la formation en présentiel
- Conception d'un projet de Cyclisme Santé

• **EN PRESENTIEL :**

- Evaluation sur des mises en situation pratique

❖ **MODALITES D'ORGANISATION :**

Durée totale : 60h

→ Formation à distance (FOAD) : 35h

→ Formation en présentiel : 25h

❖ **COÛT DE LA FORMATION :** 400 €

❖ **INCLUS DANS LE TARIF DE FORMATION :**

- L'accès à la plateforme Claroline et au 36h de formation à distance
- La participation à une visio-conférence de lancement de la formation en présence des formateurs
- Trois journées de formation en présentiel
- 2 déjeuners et 1 repas du soir (mardi 7 février soir)
- Un suivi pédagogique individuel et un accompagnement sur le projet cyclisme santé du stagiaire
- Une tenue COACH VELO SANTE : 1 tee-shirt, 1 gilet haute visibilité
- Un livret « Premiers secours, spécial vélo », des éditions VAGNON en collaboration avec la FFC
- Un livret de formation (récapitulatif des tests, fiches clés, fiches de séance, ...)
- 3 carnets de suivi

❖ **LIEN DE PRE-INSCRIPTION :**

Afin de s'inscrire, vous devez tout d'abord remplir ce formulaire de pré-inscription : [Pré-inscription formation Coach Vélo Santé](#)

- ❖ **CONTACT PEDAGOGIQUE** : M. Corentin FARAMA : [c.farama@ffc.fr](mailto:c.farama@ffc.fr)
- ❖ **CONTACT ADMINISTRATIF** : M. Gérald BIEN AIME : [g.bien-aime@ffc.fr](mailto:g.bien-aime@ffc.fr)

**Promotion limitée à 12 stagiaires.**

*L'INF se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si le règlement sanitaire dû à la COVID-19 l'y oblige (en cas d'annulation : Si vous vous êtes inscrits et avez payé cette formation, vous serez prioritaire sur la prochaine ou nous vous rembourserons à votre convenance).*

*Pour toute annulation de votre part sans motif valable avant le lancement de la formation (justificatif à fournir) : 100 € seront gardés pour vos frais administratifs.*

*Pour toute annulation après le lancement de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.*

